

LE PETIT JOURNAL



Mars 2018

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de la
Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus et
en cas d'urgence
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE

Notre école de proximité.

La carte scolaire dans le département est souvent un moment difficile pour les communes. La Meuse accuse une baisse démographique à la rentrée de septembre prochain de 378 élèves, ce qui se traduit par une perte de 5 postes d'enseignants. En fait, les services de l'Education Nationale, en fonction des fluctuations de population dans le département, proposent 19 fermetures et 14 ouvertures. Malheureusement, notre école fait partie des mesures de fermetures, ce qui nous a fait réagir.

A notre initiative, une première réunion s'est tenue en mairie avec la municipalité de Belrupt ainsi que les représentants de la communauté de communes du Val de Meuse et de la CAGV. Cette réunion précédait une rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, mais malheureusement les chiffres étaient là : les effectifs passant de 131 à 115 élèves, le poste n'était plus défendable dans la mesure où après fermeture la moyenne des classes n'excédait pas 25 élèves ... Les délégués des parents d'élèves se sont eux aussi mobilisés et ont rencontré l'IEN.

Nous avons obtenu que les écoles fonctionnent sur les deux sites, la notion de service public prenant ainsi tout son sens.

Nous avons consenti des efforts pour apporter à notre population scolaire des services de restauration de qualité et de garderie en élargissant les plages horaires. Il serait ainsi normal que chacun se rende compte de cet effort et participe au maintien de nos moyens scolaires.

Cette mesure prise par l'Education Nationale doit permettre à chacun de prendre conscience de la responsabilité que nous avons de vouloir ou non conserver un service public de qualité et de proximité. L'Ecole étant l'avenir de notre société, nous nous devons de rester vigilants mais à condition que tout le monde « joue le jeu » et fasse que l'école conserve ses effectifs.

Lors de nos permanences du samedi matin, je suis à la disposition de toutes les familles souhaitant de plus amples informations.

Bien à vous,

Louis KUTSCHRUITER,
Maire

AGENDA



- * 17 mars : Opération « *J'aime mon village propre* »
- * 17 mars : soirée dansante
- * 22 mars : spectacle « *Hélène et Sophocle* »

ETAT CIVIL

Naissance :

Kahyna GELEE SOUETI, le 14 février

Décès :

Mme HEULLY Ghislaine, le 22 janvier

M. MARCOUX Georges, le 14 février



Avant de commencer la séance du conseil municipal, et sur demande de Monsieur le Maire, M. Régis LANFRAY, Directeur Territorial de la Meuse, accompagné de M. Gilles MERSON, Interlocuteur des Collectivités Locales, représentant tous deux la société ENEDIS, sont intervenus afin de répondre aux interrogations de tous sur le déploiement du compteur LINKY dont la pose vient de débuter sur la commune.

Délibérations

Révision des tarifs en vigueur :

Comme chaque année, le Conseil doit se prononcer sur la révision des tarifs de location effectifs sur la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les tarifs actuellement en vigueur.

Le prix du m³ d'eau sera revu lors du vote du budget.

Maison en état d'abandon manifeste

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de mettre fin à une situation d'abandon pour deux propriétés dont l'état de délabrement pose un problème de sécurité pour les habitations mitoyennes.

En effet, il s'avère que ces propriétés ne sont plus entretenues depuis le décès des propriétaires et que les taxes foncières ne sont plus payées depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mettre fin à cette situation d'abandon.

Admission en non-valeur :

Le trésor public a transmis deux états, l'un concernant des loyers impayés, et l'autre de 112,02 € concernant des consommations d'eau. La trésorerie nous demande d'accepter l'admission en non-valeur des cotes sur lesquelles le recouvrement est devenu impossible.

Monsieur le Maire indique au Conseil que, suite à une rencontre avec le locataire concerné, une solution financière a pu être trouvée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse, suite aux éléments apportés par Monsieur le Maire, d'accepter l'admission en non-valeur de la cote des loyers impayés mais accepte l'admission en non-valeur du montant de 112,02 € sur le budget des eaux. Ce montant sera inscrit au budget à l'article 6541 et Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire et de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ouverture de crédit en investissement

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, des factures sont en attente de paiement et afin de pouvoir les régler, il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 238.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'ouvrir un crédit pour un montant de 20 000 € au compte 28 article 238. Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du budget primitif seront reprises lors du vote de celui-ci.

Informations diverses

* Forêt : Un point est fait sur la réunion qui s'est déroulée le 8 février concernant les cessions de bois qui ont toutes été attribuées.

* Travaux : Les travaux d'enfouissement des réseaux rue grande et rue Pré le bec sont pratiquement terminés. Il reste le branchement des particuliers, les candélabres à installer mais pour cela il faut attendre l'accord d'Orange et EDF. En attendant, l'entreprise BERTHOLD commence à poser les bordures.

Les travaux au Coteau de la Louvière se poursuivent. Suite à la mauvaise météo, la pose des bordures de trottoirs connaît quelques difficultés. Un problème électrique est survenu sur une boîte de connexion au Coteau de la Louvière, Enedis se charge de réparer.

Des travaux de voirie rue de Metz, rue de Butry et rue du bas du village sont en arbitrage pour 2018/2019.

* Ecole : Une fermeture de classe est prévue pour la rentrée prochaine due à une baisse d'effectifs. Messieurs les Maires des communes d'Haudainville et de Belrupt accompagnés des vices présidents chargés du scolaire à la CAGV et la Codecom du Val de Meuse Voie sacrée ont rencontré l'inspectrice d'académie à Verdun. Quelques pistes sont envisagées pour que la situation ne s'aggrave pas et encourager les familles des deux villages à scolariser les enfants sur les sites d'Haudainville et Belrupt.

* La commune d'Haudainville participera à l'opération « Ville propre » le 17 mars de 9 h30 à 11h30.

LE COMPTEUR LINKY DEPLOYE DANS LA COMMUNE

L'entreprise SCOPELEC est mandatée par Enedis pour l'installation de ce nouveau compteur. Cette entreprise doit vous avertir de son passage. Vous pouvez également les joindre au 03 80 41 23 70. Les équipes du service clients Linky se tiennent à votre disposition au 0 800 054 659.

Si vous rencontrez un problème technique lors du passage de l'entreprise ou constatez un dysfonctionnement ne concernant pas votre installation interne, n'hésitez pas le faire savoir en mairie, nous relayerons auprès de notre correspondant Enedis.

Linky



SERVICE DE TRANSPORT - PROXI'TIV

Numéro d'appel : 0 800 495 084

Qu'est-ce que le Proxi'Tiv ?

Le Proxi'Tiv est un service de transport à la demande au service de l'équilibre du territoire.

Le Proxi'Tiv permet à chacune des communes de la CAGV d'accéder au réseau de transport urbain principal.



Comment fonctionne le Proxi'Tiv ?

Le service fonctionne avec un minibus de 8 places du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Le véhicule vient vous chercher sur un arrêt du réseau régional ou devant la mairie de votre commune et il dépose sur l'un des quatre arrêts principaux du réseau urbain : Gare multimodale, Victoire (centre-ville), Saint Nicolas (hôpital), Actipôle (services administratifs).

Comment réserver le Proxi'Tiv ?

C'est un service de transport sur réservation : Il est possible de réserver de 8h à 12h et de 14h à 17h jusqu'à la veille du transport.

Quel est le prix du Proxi'Tiv ?

Le coût du trajet est de 2€ mais pour favoriser le groupage si plusieurs personnes voyagent ensemble le coût n'est que de 1€ par trajet.

Est-ce que je peux prendre le transport tous les jours ?

Le service est limité à 2 allers/retours par semaine ou 4 trajets simples.

Comment cela se passe si deux personnes veulent un transport en même temps ?

Soit il est possible de grouper les deux trajets avec un crochet qui n'augmente pas le temps du trajet de plus de 25% tout en étant limité à 15 minutes. Sinon il est proposé de décaler la course.

Est-ce que le service est en concurrence avec les autres moyens de transport en commun ?

Non, il n'est pas possible d'utiliser le service si un véhicule de transport en commun est passé ou va passer dans un laps de temps d'une demi-heure. Pour les scolaires et les jeunes le service fonctionne le mercredi après-midi et le samedi.

Si j'ai des problèmes à me déplacer, le service peut-il être aménagé ?

Oui le service peut être aménagé pour les personnes de plus de 70 ans ou titulaire d'une carte d'invalidité ou COTOREP > à 80%. Dans ce cas la prise en charge se fait devant le domicile et la desserte se fait sur l'arrêt du réseau le plus proche de la destination.

Si j'ai d'autres questions comment trouver des réponses ?

Vous pouvez aller dans votre mairie pour prendre le guide pratique du Proxi'Tiv qui explique plus en détail le fonctionnement.

Vous pouvez aussi aller sur le site internet du TIV (transport intercommunal du verdunois) à cette adresse : <http://www.bus-tiv.com/>

Numéro d'appel : 0 800 495 084

SLC LA BEHOLLE – QUELQUES DATES A RETENIR

- Jeudi 22 mars à 20 h 30 à la salle polyvalente, Transversales et le SLC La Béholle ont le plaisir de vous présenter *Hélène et Sophocle*, par la compagnie Mamaille. Tarif unique de 5 €. Informations et réservations à slc-labeholle@gmail.com ou 06 82 30 25 62.

- L'Assemblée Générale aura lieu le mardi 5 juin à 20 h 30 à la salle polyvalente.

- Les sections « Danse », jeunes et adultes, et « Théâtre » enfants, ados ainsi que « Les Compagnons de la Béholle » présenteront leur spectacle de fin d'année les 23 et 24 juin (plus d'informations début juin).

- Le 13 octobre à 20 h 30, la troupe de théâtre amateur du Sammiellois « Scènes de Méninges », présentera *Embarquement immédiat*, une pièce de G. Darier. Participation libre.

Transversales et l'association SLC LA BEHOLLE
ont le plaisir de vous présenter

Hélène et Sophocle Compagnie Mamaille

jeudi 22 mars 2018 à 20h30

Salle des fêtes - HAUDAINVILLE



Un cours sur la grande histoire des Labdacides comme vous n'en aurez jamais...
mais sûrement comme vous auriez bien voulu en avoir !

Adaptation, écriture et jeu Hélène Géhin

Une comédienne et chanteuse, Hélène, entreprend un projet ambitieux : monter une grande trilogie, sous forme d'opéra et en une heure, à partir de trois tragédies de Sophocle, *Cédipe Roi*, *Cédipe à Colonne* et *Antigone*, rien que cela ! Hélène se lance alors à corps perdu dans cette entreprise et entame le travail avec une naïveté déconcertante. Elle se heurte à de nombreux murs et est bien vite confrontée à son metteur en scène ou pire, aux professionnels du théâtre. Le public la suit dans son parcours initiatique, il assiste aux répétitions et la voit se transformer en héroïnes grecques.

La comédienne, hantée par tout ce que cette histoire véhicule, avance dans sa création à la démesure du personnage, qui côtoie aussi bien le sublime, l'universel, que le dérisoire et l'absurde ! Car pour comprendre la tragédie de Sophocle, vous devez connaître la famille des *Labdacides*. Dans « *L'Édipe Roi* », Édipe, roi de Thèbes, doit découvrir qui est le meurtrier de Laïos, son prédécesseur, pour sauver Thèbes de la peste. Au terme de son enquête, il découvre qu'il est le meurtrier de Laïos, que Laïos était son vrai père et qu'en épousant Jocaste, la femme de Laïos, il a commis l'inceste. Vous n'avez compris ? Rassurez-vous, avec Hélène, l'histoire sera bien là et malgré l'humour du personnage, vous serez au plus près d'une réflexion sur le mythe d'Édipe et la lignée des Labdacides....

Informations et réservations : slc.labeholle@gmail.com - 06 82 30 25 62

Tarif unique 5€

Le réseau est financé par le conseil régional de la région de la Haute-Normandie
transversales
association de la région de la Haute-Normandie

S
A
I
S
O
N
2
0
1
7
-
1
8

Scène de méninges en partenariat avec
théâtre amateur du Sammiellois SLC la Béholle



présente :

Embarquement immédiat



© Damien-Marie Gautier

Samedi 13 octobre à 20h30

Salle des fêtes d'Haudainville

Participation libre

PERTURBATION DE LA TNT

La 4G se déploie : elle peut ponctuellement perturber la TNT.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, appelez le 0 970 818 818.

Pour l'habitat collectif, merci de demander au syndic de votre immeuble d'appeler.

Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau.

En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le sttalaite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur. Pour plus d'informations sur la réception TV : www.recevoirlatnt.fr



TROIS NOUVELLES FONTAINES A HAUDAINVILLE



Nous sommes en 1895. Le Conseil Municipal décide de construire trois fontaines supplémentaires pour répondre aux souhaits des habitants. Elles seront alimentées par la source Macière, via le lavoir du montant de la fontaine et seront complétées par des abreuvoirs pour les bestiaux. Cette eau sera de meilleure qualité que celle des puits trop souvent polluée par les purins en période de pluie, et cause de maladies et épidémies.

La première fontaine est installée dans la rue de St Mihiel, côté droit en venant de la mairie, devant le n° 8. Elle est branchée sur la canalisation amenant l'eau à la fontaine érigée vers 1850 au carrefour de la rue grande et de la rue départementale.

Une partie de la canalisation se trouvant sur le domaine des Ponts et Chaussées, il faut une autorisation de cette administration et celle-ci découvre que les travaux nécessaires pour la fontaine de la rue grande n'ont pas fait l'objet d'une déclaration entraînant une redevance. Après de multiples courriers, la question est enfin réglée. On découvre alors qu'il faut la même procédure auprès des Postes et Télégraphes en raison d'un câble souterrain passant dans la rue de St Mihiel (*le sous-sol de la commune était donc déjà occupé !*).

La seconde fontaine est installée devant la maison formant l'angle de la rue de Metz et la rue de Sommedieu au n° 1, alimentée par une antenne de la fontaine de la rue grande. N'étant que quelques mètres en contrebas de la fontaine du bout du village, la pression et le débit devaient être faibles malgré l'utilisation d'un tuyau de plomb d'un diamètre assez important. Une partie de ce tuyau existe encore sous la chaussée, mais est hors service depuis la disparition de la fontaine. *Anecdote : l'événement se déroule le 1^{er} juillet 1934. Une voisine de la fontaine, Madame Nôtat, avait pour habitude de faire boire sa vache tous les jours à cet abreuvoir. Ce jour-là, un chien, lui aussi du voisinage, on ne sait pourquoi, s'en prit à la vache qui voulut faire face. Dans ce brutal mouvement, Madame Nôtat ne put éviter d'être encornée par sa vache. Blessée mortellement, Madame Nôtat décéda dans les heures qui suivirent.*



La troisième fontaine est installée dans la rue de Verdun, à gauche en sortant du village, devant le n° 16. Au départ on pense l'alimenter par le trop-plein de la deuxième fontaine de la rue de Sommedieu. On peut penser que le résultat n'en devait guère être très efficace. Il est possible que l'on ait dû la brancher elle aussi directement sur la canalisation de la fontaine de la rue grande ?...

Anecdote : le riverain direct de cette fontaine, un instituteur en retraite, s'opposait à l'implantation sous le prétexte que les animaux venant à l'abreuvoir, allaient piétiner le terrain lui appartenant, devant sa maison. Il lui fut répondu que : pour éviter ce désagrément il n'avait qu'à fermer sa propriété avec une clôture et que le problème ne se poserait pas.

Comme celle de la rue grande, ces trois fontaines ont disparu lors des travaux d'adduction sur l'ensemble de la commune au milieu du siècle dernier. Avec leurs abreuvoirs, biens communaux et collectifs, c'est une partie du patrimoine qui fut victime du progrès, mis à part quelques nostalgiques, personne ne se plaindra de cette disparition.



ROUTE DEPARTEMENTALE 964

Le 21 février, en mairie, nous avons rencontré les responsables de l'ADA, Agence Départementale d'Aménagement, de la DDT, M. Serge NAHANT, conseiller départemental en charge de l'aménagement ainsi que nos conseillers départementaux locaux, Jérôme DUMONT et Véronique PHILIPPE.

Le but de cette rencontre était de solutionner le problème de chaussée sortie HAUDAINVILLE direction DIEUE. L'enrobé, posé au printemps 2017, est très adhérent et a de bonnes qualités drainantes, par contre son défaut est qu'il est très bruyant lors du passage des véhicules et occasionne une véritable gêne aux riverains. Il est prévu de le remplacer d'ici quelques mois de la sortie du village jusqu'à l'échangeur de l'autoroute.

DROITS AU DRAPEAU TRICOLERE LORS DES OBSEQUES

Par les circulaires N°338 du 17 septembre 1965, N°423 du 10 octobre 1957 et N°77530 du 03 août 1977 du ministère de l'intérieur, le privilège de recouvrir le cercueil d'un drapeau tricolore a été accordé et réservé aux militaires détenteurs de la carte du combattant ou de la carte du combattant volontaire de la Résistance. Un accord a été donné par le ministre de l'Intérieur pour l'extension de ce privilège aux titulaires du titre de la reconnaissance de la Nation par circulaire N° 92-00095C du 25 mars 1992, adressées aux préfets.

Par ailleurs, il a été décidé de conférer le même honneur aux anciens réfractaires du service du travail obligatoire (STO) .

Lors des obsèques d'un Ancien Combattant et si la famille en exprime le désir, un drapeau tricolore sera placé sur le cercueil sans aucun frais supplémentaire en lieu et place du drapeau noir.

Dans le cas où une association d'Anciens Combattants interviendrait pour l'organisation des obsèques, elle devra se mettre en rapport avec les proches du défunt pour les informer de la possibilité de cette fourniture, laquelle ne peut être effectuée qu'avec leur assentiment.

Ce drapeau est fourni par les associations, la mairie ou les services de Pompes Funèbres.

FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale s'est réuni le 13 février 2018 pour annoncer la fermeture d'une classe à l'école Edgar Gascon d'Haudainville. Cette suppression prendra effet à la prochaine rentrée scolaire. Cette décision est motivée par la baisse des effectifs de l'école, passant de 131 à 115 élèves prévisionnels pour septembre prochain. Les élus communaux et intercommunaux concernés (Haudainville, Belrupt, communauté de communes et communauté d'agglomération) ont coordonné leurs démarches et ont rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale – en lien avec les représentants de parents d'élèves des deux villages, qui ont défendu l'école auprès de l'inspectrice. Selon les hypothèses d'organisation de l'Education Nationale, cette suppression n'aura pas d'effet négatif sur la qualité pédagogique. En effet, les effectifs dans les classes resteront corrects, à savoir 24 élèves pour la classe des TPS/PS/MS, 22 pour la classe GS/CP, 25 CE1, 23 CE2 et 24 élèves en CM1/CM2.

Cette décision est une bonne occasion pour réfléchir à la scolarisation de nos enfants et à l'importance que revêt la décision de les scolariser localement afin de préserver les services publics dont nous avons besoin.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler